

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID: 074-257401729-20240227-D2024\_02\_07-DE

## DELIBERATION 2024 02 07

Séance du mardi 27 février 2024 à 18h15 dans la salle les morènes à la CC Genevois

Présidente : METRAL Christelle Date de convocation : 20/02/2024 Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 14

Pouvoirs: 0

Nombre de votants: 17

Présents: ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, COTTET Danielle, DE VIRY François, DEMONCEAU Henry, GILET Laurent, MAGNIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, PUGIN André, RANNARD Paul, SAFONOVA Léna, SAUGE Pascal, SEVE François, VERDONNET Christian.

Excusés: BOGET Alain (Suppléant), LAVOREL Joëlle, VINCENT Carole (Suppléante)

Absents: AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, MARTINEZ Julian, MORETTON Yannick SCHUFFENECKER Anthony.

Secrétaire de séance : BELMAS Jean-Pierre

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2024.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical, par 14 voix pour 0 voix contre et 3 abstentions,

APPROUVE, le compte rendu du comité syndical 30 janvier 2024.

Le secrétaire de séance, Jean-Pierre BELMAS ·La Présidente, 'Christelle METRAL





